



**Convention sur le recouvrement des aliments à l'étranger, conclue à New York, le 20 juin 1956 - Désignation d'autorités par la Slovénie.**

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 21 avril 2017, la Slovénie a désigné le bureau ci-après comme étant l'institution expéditrice et intermédiaire à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017, conformément au paragraphe 3 de l'article 2 de la Convention désignée ci-dessus:

Javni štipendijski, razvojni, invalidski in preživninski sklad.Republike Slovenije

(Fonds public d'aide aux études, de développement, d'invalidité et de recouvrement des aliments de la République de Slovénie)

Dunajska cesta 21, PO Box 3561

1116 Ljubljana

Slovenia

Tél: + 386 1 4720 990

Fax: + 386 1 4720 991

Courriel: [jpsklad@jps-rs.si](mailto:jpsklad@jps-rs.si)

Site Internet: <http://www.jpi-sklad.si/>

